
Avis du CNCPH sur la Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité

La Commission « santé, bientraitance et bien être » du CNCPH a été saisie afin d'élaborer une proposition d'avis sur le projet de **Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité** qui vise à accompagner les parents et prévenir les risques qui pèsent sur les familles.

Cette stratégie positionne l'Etat comme le garant de la cohérence et de l'efficacité de l'action de l'ensemble des pouvoirs publics en la matière, en coordination avec les initiatives privées.

Cette stratégie affiche sa volonté d'être en cohérence avec l'ensemble des autres chantiers sur le sujet et notamment la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion avec la caisse nationale des allocations familiales, le déploiement d'une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, celui de la stratégie nationale de santé, de la stratégie nationale de protection de l'enfance ou encore le lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de son plan d'actions.

« Cette stratégie nationale de soutien à la parentalité est construite autour d'objectifs concrets qu'elle entend servir ; chacun fait écho à une préoccupation forte des parents, et tous permettent, par une intervention précoce, de prévenir la survenance de risques pesant sur les familles en valorisant les parents dans leur rôle, et en renforçant leurs capacités et leurs compétences parentales.

Chaque objectif fait l'objet d'un chapitre qui, sur la base d'une vision des enjeux partagée, et illustrée par des pratiques inspirantes, liste les conditions de réussite de sa mise en œuvre et se conclut par des invitations faites aux partie-prenantes en vue de mieux répondre collectivement aux besoins des parents. »

Ces chapitres thématiques sont complétés par des encadrés consacrés aux enjeux transversaux et essentiels au regard de la parentalité que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention et la lutte contre la pauvreté, ainsi que la situation des familles confrontées à des fragilités spécifiques, dont notamment **le handicap d'un parent ou d'un enfant** et les besoins particuliers des outre-mer. »¹

¹ Introduction SNSP

La commission « santé, bien-être et bientraitance », en lien étroit avec la commission « Education et scolarité », du CNCPPH, a pris connaissance du premier projet transmis par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et plus particulièrement le Bureau familles et parentalité de la Sous-Direction de l'enfance et de la famille.

Les commissions ont apporté un certain nombre de modifications afin que les besoins des parents d'enfants en situation de handicap et les besoins des parents ou futurs parents en situation de handicap puissent être pris en compte **au travers des huit chapitres figurant au sein de cette stratégie.**

Les commissions ont rappelé qu'au-delà des besoins spécifiques que peut avoir chaque famille en fonction de sa situation propre face au handicap, les familles peuvent avoir des besoins et questions semblables aux autres familles. Il convient que les acteurs du soutien à la parentalité veillent **à l'accès universel aux structures, actions et informations relatives à l'accompagnement parental.**

Les commissions ont également transmis des propositions afin de compléter **l'encadré sur les besoins spécifiques** aux parents concernés par le handicap.

Suite aux demandes de modification, d'ajouts et de compléments portant sur différents thèmes (place de la fratrie, formations des parents, expertise des parents, violence faite aux mères en situation de handicap, actions de prévention dans le cadre des consultations pré-conceptionnelles, adolescence, ESMS et associations de personnes en situation de handicap, besoins de suppléance et de relais...), un premier échange a eu lieu **lors d'une séance de travail avec la DGCS et les membres des commissions.**

Nous tenons à en souligner la **qualité des échanges** qui s'est ensuite poursuivie afin d'arrêter un texte répondant à la grande majorité des attentes de la commission.

La commission « santé, bien-être et bientraitance », en lien étroit avec la commission « Education et scolarité », émet **un avis favorable** au projet de stratégie nationale de soutien à la parentalité qui reprend à la fois les besoins des parents concernés par le handicap dans l'ensemble des chapitres abordés et dont les besoins spécifiques sont évoqués de manière claire et précise dans l'encadré dédié. Les autres encadrés spécifiques prendront également en compte la situation des parents concernés par le handicap, notamment dans l'encadré « parentalité - égalité entre les femmes et les hommes ».

Cette stratégie nationale de soutien à la parentalité devra être déclinée en **objectifs opérationnels** et la **commission demande à faire partie des différents travaux** qui se mettront en place dans ce cadre.